

TRAITEMENT DE POTABILISATION DES EAUX ET MISE HORS SERVICE DES CAPTAGES

EAU 17

Certaines prises d'eau souterraine doivent être abandonnées lorsque les concentrations en polluants sont trop élevées et les coûts de traitement disproportionnés. Dans d'autres cas, il est parfois nécessaire d'appliquer un traitement de potabilisation aux eaux brutes, afin de produire une eau de distribution qui puisse répondre aux normes en vigueur.

La pollution de l'eau n'est pas la seule responsable

Entre 2000 et 2015, 128 prises d'eau souterraine¹ (plus de 12 millions de m³), soit environ 0,3% des volumes prélevés en eau souterraine sur cette période, ont été mises hors service de façon définitive en Wallonie. Parmi celles-ci, 14 prises d'eau (2,45 millions de m³) ont été abandonnées à cause des pesticides² et 23 (1,45 million de m³) à cause du nitrate³. Pour 56% du nombre de prises d'eau (8,05 millions de m³), la fermeture des installations s'expliquait par une mauvaise qualité de l'eau. Dans les autres cas, l'arrêt de la production était plutôt lié à des problèmes quantitatifs ou à des opérations de restructuration au niveau de l'alimentation des réseaux de distribution.

Nitrate et pesticides ne demandent pas le même traitement

Dans la plupart des cas, la pollution par le nitrate se règle par des dilutions et des mélanges avec des eaux de meilleure qualité. En ce qui concerne les pesticides, les volumes d'eaux à traiter sont filtrés sur charbon actif. Lorsque ces solutions ne sont pas économiquement envisageables, les prises d'eau sont définitivement mises hors service. Entre 2000 et 2015, la mise hors service des captages pour cause de pollution par les pesticides a affecté des volumes d'eau potabilisable 1,7 fois plus importants que celle due à la présence du nitrate.

Pesticides à surveiller

Entre 1993 et 2012, le dépassement des normes de concentration en pesticides dans les eaux souterraines potabilisables a conduit les

producteurs d'eau à effectuer des traitements ou à abandonner leur production dans 50 captages répertoriés. En termes de volumes, cela représente près de 17,8 millions de m³, soit environ 0,3% des volumes prélevés en eau souterraine sur la période 1993-2012.

Depuis 2007, le nombre de captages et les volumes d'eau souterraine impactés⁴ par la présence de pesticides ont augmenté de 11% et 5%, respectivement. Ces captages concernent donc des volumes plus faibles. Bien que diverses mesures aient déjà été prises au niveau régional⁵, notamment via le Programme wallon de réduction des pesticides 2013-2017⁶, ainsi qu'au niveau fédéral⁷, les efforts doivent être maintenus.

Combien ça coûte ?

Les surcoûts annuels liés au traitement des eaux (dénitratation, dénitrification biologique, traitement membranaire, charbon actif) et aux travaux de connexion et de mélange varient entre 0,2 et 0,4€/m³ d'eau potable produite par ces captages. Tandis que les coûts supplémentaires liés à la mise hors service des captages et au forage de nouvelles prises d'eau avoisinent en moyenne 0,4€/m³ pour les captages concernés (représentant environ 2% du coût-vérité à la distribution en 2015)⁸.

[1] Sur un total de 1330 | [2] → EAU 14 | [3] → EAU 13 | [4] Traitement et mise hors service définitive | [5] Restriction ou interdiction d'utiliser certaines substances actives dans les zones de protection des captages (→ EAU 16), contrôle des pulvérisateurs, service d'avertissement phytosanitaire, campagnes de sensibilisation... | [6] → TRANSV 3 | [7] Retrait de l'agrément de certaines molécules p. ex. | [8] Données fournies par le SPW - DG03 - DEE

Fig. EAU 17-1 Mise hors service définitive des captages d'eau souterraine en Wallonie (2000 - 2015)

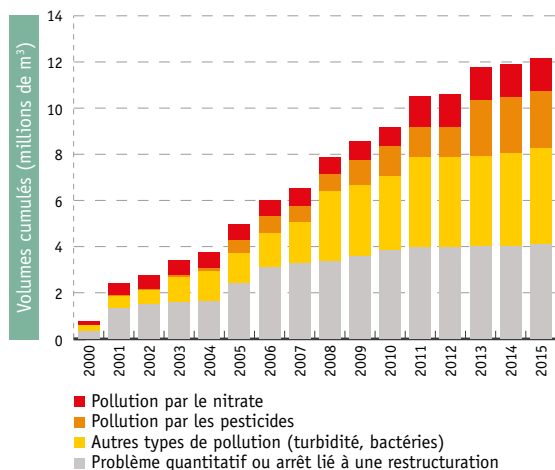


Fig. EAU 17-2 Impact des pesticides sur la production d'eau souterraine potabilisable en Wallonie

